

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 3415 du 13 juillet 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2016786S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2020 :

Mauranne Franck NIGEND : 138 845 NLS : 5 325 174

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2020 :

Lorret Franck NIGEND : 171 189 NLS : 8 026 758

Le Pleux Alexandre NIGEND : 197 419 NLS : 8 048 957

Article 3

Les maréchaux des logis-chef dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2020 :

Canis Nicolas NIGEND : 241 508 NLS : 8 095 377

Mounji Nordin NIGEND : 233 118 NLS : 8 086 110

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2020 :

Peudpièce Frédéric NIGEND : 188 215 NLS : 8 038 678

Champy Lionel NIGEND : 168 165 NLS : 8 023 716

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 juillet 2020.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'air par suppléance,*
F. MADELÉNAT